



*Liberté
Égalité
Fraternité*

Compte rendu de la CSS 2024

de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Lavaur.

Démarrage de la séance à 9h15.

Introduction de la réunion par Monsieur BERLY, chef de L'UID DREAL Tarn-Aveyron. La DREAL excuse le sous-préfet de Castres retenu à la dernière minute qui ne pourra pas se joindre à la réunion. La DREAL rappelle que la CSS a lieu une fois par an afin que l'exploitant puisse présenter son rapport annuel, que l'administration fasse état de ses contrôles et que les riverains puissent faire part directement de leurs doléances / remarques quant à la tenue de l'installation.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE CSS

En l'absence de questions ou de remarques de l'assistance sur le précédent compte-rendu celui-ci est approuvé.

PRÉSENTATION DU BILAN D'ACTIVITÉ 2022/2023 PAR L'EXPLOITANT

L'installation de stockage est propriété du SMICTOM de la région de Lavaur. L'arrêté d'autorisation a été délivré au SMICTOM puis transféré à la société COVED qui exploite cette installation au titre d'une délégation de service public jusqu'en 2039. Il reste 980 000 tonnes de capacité de stockage sur le site. La capacité annuelle est de 60 000 tonnes de déchets non-dangereux et de 500 tonnes pour l'amiante. Le site emploie 9 salariés.

Un rappel est fait sur la constitution des alvéoles de stockage et de l'activité de traitement des déchets non dangereux. Le stockage repose sur une barrière géologique adaptée renforcée par une couche d'argiles très faiblement perméable rapportée, appelée barrière passive. Au-dessus de cette barrière passive est ajouté plusieurs couches de géo-composites imperméables appelés barrière active. Les déchets non dangereux sont stockés et compactés à l'aide d'engins puis recouverts par une couche imperméable et végétalisable.

Le massif de déchets est équipé de drain permettant le captage du biogaz à l'avancement de l'exploitation ainsi que d'un réseau pour la réinjection de Lixiviats nécessaire pour une bonne dégradation des déchets. L'ensemble des gaz est récupéré puis valorisé dans un moteur qui, couplé à

une turbine, produit de l'électricité. La chaleur produite sert au traitement des lixiviats par évaporation.

L'activité du site est autorisée par l'arrêté préfectoral du 16 mars 2020. Cet arrêté a été complété par un arrêté en 2024, autorisant la mise en place d'une citerne souple en réserve d'eau incendie ainsi que la création d'un bassin de stockage des lixiviats complémentaire.

L'exploitant a stocké environ 60 000 tonnes de déchets en 2022 et 2023. Il est à noter que son autorisation annuelle est passée de 75 000 tonnes en 2020 à 60 000 tonnes à partir de 2021. Cette réduction de 15 000 tonnes représentant une partie de l'objectif régional fixé par la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui vise à une diminution de 50 % des capacités de stockage entre 2010 et 2025.

COVED constate une diminution des déchets provenant des industriels. Cette diminution est une tendance de fond puisque ces déchets sont de plus en plus valorisés notamment en combustible solide de récupération (CSR) pour des chaufferies. PAPREC investi dans cette nouvelle solution technique par exemple sur Bruguières (31) où 3 millions d'euros ont été investis pour transformer les refus de tri en CSR, afin d'alimenter des installations telles qu'une papeterie à Condat (24) ou des cimenteries. C'est une filière d'avenir et plusieurs projets sont en cours en Occitanie dont un dans le Tarn qui pourrait valoriser thermiquement jusqu'à 40 000 tonnes par an avec une chaudière à gaz qui sera remplacée par une chaudière CSR. Cette tendance de diminution du déchet industriel se confirmara des 2024 et à priori les années suivantes si bien que COVED va traiter sur l'ISDND de Lavaur les déchets ménagers résiduels de la communauté d'agglomération albigeoise. La provenance géographique des déchets admis sur le site est principalement les départements du Tarn et de la Haute-Garonne mais le gain du marché de l'albigeois va faire du Tarn l'origine géographique principale des déchets en 2025.

La DREAL précise que rien n'oblige la société COVED à atteindre chaque année sa capacité maximale de 60 000 tonnes. Avec une telle stratégie la réduction de 50 % de l'enfouissement des déchets ne sera pas atteinte.

La DREAL demande si le tonnage prévisionnel du contrat de traitement de l'albigeois est bien proche de 20 000 tonnes par an.

COVED répond que ce contrat est, pour la partie concernant l'installation de Lavaur, de 22 000 tonnes par an. Ce choix de répondre à un tel marché repose sur la volonté de compenser la diminution des tonnages de déchets industriels et la nécessité d'avoir des déchets méthanogènes pour maintenir le fonctionnement du moteur qui produit de l'électricité et de la chaleur pour le traitement des lixiviats.

La DREAL demande si 22 000 Tonnes de refus de tri vont être retirés de l'activité au profit de ces tonnages de déchets ménagers.

La réponse de COVED est que le travail de routage vers d'autres installations se fera surtout pour les déchets provenant des producteurs les plus lointains géographiquement, dans le respect du principe de proximité. Il ne s'agit pas que de déchets industriels.

L'exploitant explique que l'équilibre économique du contrat est calculé sur le revenu de ce tonnage qui vient compenser les frais d'exploitation, de contrôle, d'investissement et de redevances porté par le contrat de délégation de Service Public. Cet équilibre économique permet également au SMICTOM de maîtriser ses coûts de prévention, de collecte, valorisation et traitement des déchets de son périmètre ; le coût du service à l'habitant étant l'un des plus bas d'Occitanie.

La DREAL demande quelle est la part du SMICTOM dans le tonnage global ?

Le SMICTOM représente environ 15 % du tonnage entrant sur le site. La Directrice du SMICTOM indique que le SMICTOM respecte la LTECV puisque le tonnage enfoui a pratiquement été divisé par 2 depuis 2010 suite à des choix politiques forts.

Bilan de fonctionnement

L'exploitation a eu lieu entre septembre 2021 et juillet 2023 sur le casier E1. Depuis juillet 2023 c'est l'exploitation du casier E2 qui est en cours. Le casier comblé a fait l'objet de travaux de couverture étanche finale et de réseau de puits et de drains pour le captage du biogaz. Ces travaux représentent environ 250 000 €.

Émission et rejets

Le biogaz est composé principalement de CH₄ (méthane), de CO₂ (dioxyde de carbone), d'O₂ (dioxygène) et d'H₂S (hydrogène sulfuré) qui sont suivis. Ces analyses sont réalisées en continue sur les installations ou de manière ponctuelle par des laboratoires extérieurs, ceci afin de s'assurer de la conformité réglementaire des rejets. Tous ont été conformes sur la période. Le fonctionnement du moteur est optimisé avec plus de 96 % du temps de fonctionnement en 2023. Les seuls arrêts enregistrés étant pour des opérations de maintenance préventive. Ce sont un peu plus de 5,5 millions de kilowattheures (kWh) produits, représentant la consommation électrique d'un peu plus de 1 100 habitants. Lors de ces arrêts, c'est une torchère qui prend le relais en brûlant le biogaz afin de limiter les fuites de méthane dans l'atmosphère ainsi que les odeurs. La baisse de production électrique depuis 2021 s'explique par la baisse de la matière organique dans les déchets ménagers ainsi qu'à la baisse du tonnage autorisé depuis 2021.

Les émissions des installations de combustion sont toutes conformes à la réglementation.

Le traitement des lixiviats est réalisé pour partie en interne via l'évaporateur et pour partie en externe dans des stations d'épuration. L'objectif de l'exploitant est d'éviter le traitement hors site du lixiviat en augmentant les capacités de stockage du site (création d'un nouveau bassin pour pouvoir stocker les excédents des périodes pluvieuses). Les rejets de l'évaporateur sont également contrôlés et sont conformes.

Les eaux des bassins de ruissellement sont également contrôlées. Un seul paramètre lié aux matières en suspension sur un des bassins a été dépassé ponctuellement. Il est à signaler un changement dans le mode de fonctionnement de ces bassins. Auparavant les vannes étaient normalement fermées pour permettre une analyse des eaux et un vidage par bâchée une fois l'analyse conforme. Une évolution réglementaire demande désormais une évacuation constante des eaux pluviales contrôlée par des mesures en continu. Cela a pour incidence que parfois lors des dates de contrôle le bassin est vide et la qualité de l'eau ne peut pas être contrôlée. La DREAL demande à ce qu'un fonctionnement optimal soit trouvé afin d'éviter la récurrence du phénomène.

Prévention du risque incendie

L'incendie est un risque important de toutes les activités de traitement des déchets. Ce risque a été subit jusqu'en 2015 environ, date à partir de laquelle des moyens importants ont été déployés. Désormais en matière de prévention le site est équipé :

- de capteurs infrarouges permettant de détecter les flammes sur le casier,
- de caméras thermiques permettant de détecter les points chauds en balayant l'ensemble de la surface du casier toutes les 150 secondes. En cas de dépassement de température supérieure à 100°C une alerte est transmise à 1PC de télésurveillance et à l'équipe d'astreinte. Ce système de prévention est testé toutes les semaines pour s'assurer de son bon fonctionnement,
- d'un poteau incendie, de colonnes sèches, de lances à incendie afin d'être autonome avant l'arrivée éventuelle de secours extérieurs,
- d'une bâche souple de 120 m³ d'eau positionnée à proximité du casier en exploitation,
- d'un stocke de matériaux de recouvrement inertes en grande servant de recouvrement en cas de départ de feu dans l'alvéole.

Des tests et exercices sont réalisés plusieurs fois par an avec les équipes afin de contrôler la bonne pratique des règles et le bon fonctionnement du matériel de secours.

Actions en faveur de la biodiversité et de l'environnement

Une zone a été créée au Nord Est du site afin de permettre aux amphibiens remontant de la rivière AGOUT de se reproduire sur le site. Cet espace est délimité par des barrières afin d'éviter que les amphibiens ne viennent au niveau des zones d'exploitation.

Un parcours pédagogique a été créé afin de permettre la visite de 900 écoliers par an ainsi que la bonne tenue de portes ouvertes annuelles. Ce parcours est constitué de 4 modules aux endroits clés du site ainsi que de chemin piétonnier les reliant.

Une jachère fleurie est cultivée et entretenue. Elle permet aux abeilles présentes dans les 3 ruchers du site de fabriquer un excellent miel.

Incident et accident

Il existe au niveau de l'installation un réseau de nez qui peuvent faire des signalements sur une plateforme numérique appelée Cébios. Il est enregistré quelques signalements par an. À titre d'exemple 5 signalements ont été faits en 2024 sur le premier trimestre. La période très humide entre fin 2023 et début 2024, activant la méthanisation et la production de biogaz, est le principal facteur expliquant ces signalements.

La DREAL demande quelles sont les actions réalisées à la suite de ces signalements. L'exploitant explique que la première démarche et d'aller voir les personnes remontant des nuisances afin de les confirmer et d'échanger avec les personnes du réseau pour en avoir une analyse plus fine. Cela a par exemple servi pour augmenter notre vigilance sur les petites émanations au niveau d'un puits que l'on pensait sans impact. Les salariés sont désormais sensibilisés à remonter le moindre petit fait afin qu'il puisse être traité.

Il n'y a pas eu de départ de feu en 2023. Le dernier événement ayant nécessité une intervention est survenu en mai 2022.

Au niveau du portique de détection de la radioactivité, il y a eu 2 déclenchements en 2022 et aucun en 2023. Ces déclenchements font l'objet d'une procédure validée par l'administration; un organisme extérieur vient en déterminer la cause et les suites possibles pour traiter le déchet. Généralement il suffit d'isoler le chargement et de le contrôler périodiquement pour s'assurer de la décroissance

radioactive du déchet. Le contrôle est réalisé par l'exploitant avec un radiamètre portatif détenu sur le site.

Travaux et projets :

Différents travaux ont été réalisés sur le site en 2022 et 2023 parmi lesquels :

- la mise en conformité des bassins BP1, BP 2 et BP3 afin de les équiper de sondes permettant la mesure et l'enregistrement en continu des paramètres pH, conductivité, température sur les eaux pluviales avant rejet dans le milieu naturel ;
- la création du nouveau casier amiante mis en service à l'automne 2024 ;
- des travaux de couverture et de dégazage du casier E1 dont l'exploitation s'est achevée en juillet 2023 ;
- la reprise des anciens réseaux de dégazage afin de prendre en compte la connexion des nouvelles zones (et la décroissance de production de zones plus anciennes) ;
- la création d'une application pour assurer le suivi des réglages et le référencement des anomalies à corriger ;
- les travaux de terrassement de la zone destinée à recevoir les panneaux photovoltaïques en 2025.

De nombreux autres travaux tel que la mise en place de caméras de contrôle des déchargements, la création de 2 nouveaux piézomètres de contrôle des eaux souterraines en remplacement de celui installé dans l'emprise du casier E2, l'ajout de nouveaux filets anti-envols, la mise en place d'une cuve permettant un recyclage des eaux pluviales pour le nettoyage des équipements, la mise en place d'une citerne souple pour la réserve incendie, le renouvellement de la jachère fleurie ainsi que l'achat de fourgons et d'engins ont également été réalisés sur la période pour un montant d'un 1,050 Millions d'euros.

À la fin de la présentation de l'exploitant, la DREAL demande à l'assistance si des questions complémentaires sont à formuler. Aucune question résiduelle n'étant à formuler la DREAL expose les contrôles ayant été réalisés sur la période

ACTIONS DE LA DREAL 2022 / 2023

Le site de stockage des déchets de Lavaur est classé en priorité nationale et doit faire l'objet d'une visite d'inspection à minima une fois par an.

Une visite a été réalisée le 26 avril 2022 afin de contrôler la bonne correction des anomalies décelées en 2021. Elle a débouché sur un arrêté préfectoral de mise en demeure concernant le contrôle en continu des eaux des bassins pluviaux. Un délai de 6 mois pour se mettre en conformité a été octroyé à l'exploitant.

En 2023, 3 visites ont été réalisées :

- la première afin de contrôler le bon équipement des bassins pluviaux et les travaux réalisés sur le nouveau casier amiante. Ce contrôle a permis de lever la mise en demeure de mi-2022. Après transmission de précisions techniques, le Préfet a autorisé la mise en service du casier amiante ;
- la seconde le 25 mai 2023 pour la mise en service du casier E2 n'a fait l'objet d'aucune non-conformité. Le Préfet a autorisé la mise en service du casier ;

- la dernière visite d'octobre 2023 a porté sur la gestion du casier amiante. L'inspection a formulé une remarque concernant sur la couverture journalière de l'amiante amenant l'exploitant à revoir sa procédure.

Plusieurs dossiers ont été instruits durant la période 2022/ 2023 comme par exemple :

- la mise en place du parc photovoltaïque, ayant découlé sur un arrêté préfectoral complémentaire ;
- la mise en place d'une citerne souple incendie en remplacement de la réserve prévue dans BP 3 ;
- la création d'un nouveau bassin lixiviats. Ces évolutions ayant été actées par un arrêté préfectoral complémentaire ;
- le réexamen des exigences liés à la directive IED pour lequel l'inspection a conclu qu'il n'était pas nécessaire d'actualiser les prescriptions générales de l'arrêté préfectoral en vigueur.

À la fin des présentations la DREAL donne la parole à chacun des membres de la CSS présent.

Le président et la directrice du SMICTOM de la région de Lavaur sont très satisfaits de la parfaite tenue du site.

La représentante de la mairie de Lavaur remarque que l'exploitant apporte beaucoup de rigueur dans la tenue du site et l'élue remonte une nette amélioration de la gestion des odeurs du site. Elle remonte également que la fermeture de l'accès aux déchetteries pour les artisans est problématique et fait des mécontents.

Les représentants des salariés expliquent que le site a connu d'importantes évolutions depuis le démarrage de l'exploitation en 1993 tant au niveau de la protection de l'environnement que sur les moyens donnés aux salariés pour réaliser leur mission.

L'ORDECO n'a pas de remarques ni de questions à formuler.

Madame le maire de MASSAC SERAN remarque également une bonne amélioration dans la gestion des odeurs et confirme qu'il est compliqué de faire faire le tri aux artisans.

La fédération de chasse dit qu'il existe une bonne communication avec l'exploitant, en revanche les gibiers rentrent facilement sur le site ce qui complique la régulation des espèces. La fédération de chasse demande s'il est possible de renforcer la clôture pour limiter le phénomène.

La mairie de Labastide Saint-Georges dit que la baisse des odeurs est très importante et fait remarquer au SMICTOM que la suppression de la possibilité de déposer en déchetterie les déchets verts gène les administrés.

Le directeur de territoire de COVED remercie tous les participants. De son côté il précise qu'en plus du suivi de l'exploitation, le suivi des différentes démarches administratives est également important notamment l'enquête publique sur le PLU, actuellement en cours sur Lavaur. La modification du PLU pourrait entraîner un changement du zonage de nature à bloquer des évolutions futures du site. Le métier d'exploitant consiste à gérer le quotidien mais également à toujours penser à l'avenir.

Le chef d'agence du site tient à féliciter la grande qualité professionnelle de l'équipe présente sur le site. Grâce à leur travail, il est fier du site et de son amélioration depuis 20 ans. Cela est notamment rendu possible par les importants moyens fournis par PAPREC pour prendre en compte la réduction des nuisances et le parfait respect réglementaire.

LA DREAL conclue en remerciant les participants pour la qualité des échanges et en indiquant que la CSS 2025 se déroulera dans le courant du second trimestre afin d'être plus proche des actualités 2024 du site.

La CSS se clôture à 10h50.

Le chef de l'UID 81-12



Frédéric BERLY